

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 février 2022**

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 19h,
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la commune de **NOIZAY**,
Présents : 12 légalement convoqué le 18/02/2022 s'est assemblé à la
Pouvoirs : 2 mairie sous la présidence de M. **MORIN Pierre**, Maire.
Votants : 14

Membres présents : M. MORIN Pierre, Maire, Mme AMMANN Maryne Mme BROSSET Sabrina, M. GUIGNARD Willy, M. KAHIA Kamelle, M. LANOISELÉE Bertrand, M. LASSALLE François, Mme LHUILLIER Christèle, M. ORSAY François, Mme PINCHEMEL Véronique, M. PIOLET Josué, Mme PRIEUR Françoise

Pouvoirs : Mme GODEFROY Stéphanie à Mme BROSSET, M. GREGOIRE Christophe à M. MORIN,

Absent : M. PIRAUDEAU Benoit

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-02-01 : demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Rapporteur : M. PIOLET, adjoint

Le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants pour le reversement du produit des amendes de police. Les projets présentés doivent répondre à des critères d'éligibilité précis en matière de sécurité.

Dans le cadre du plan annuel de sécurisation de la circulation routière sur la commune de Noizay, la commission voirie a étudié les problématiques de circulation en entrée de village Vallée de Vautruchot, et rue du 8 mai ; il est donc proposé d'installer 2 zones de ralentisseurs afin que la vitesse de circulation de 30 km/h soit respectée.

Les devis s'élèvent à 5 494.60 € HT pour les aménagements rue du 8 mai, et à 2 773.34 € HT pour les aménagements de la vallée de Vautruchot, soit un total de 8 367.94 € HT.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de :
 - SOLLICITER une subvention au titre des amendes de police pour ce projet de sécurité qui s'élève à 8 367.94€ HT, soit 10 041.53 € TTC.
 - AUTORISER monsieur le Maire à réaliser cette demande de subvention
 - DIRE que les crédits seront inscrits au BP 2022 et que l'opération sera réalisée en autofinancement et subvention.

<i>Reçu en Préfecture le 01/03/2022 et publié le 28/02/2022</i>

2022-02-02 – Achat parcelle AE 1279
--

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

M. PIOLET expose à l'assemblée que lors d'une opération de division-bornage de la parcelle AE 522 sise vallée de Vauvelle en date du 24 novembre 2020, il avait été prévu une bande de 2 mètres le long de la voie publique en vue d'une cession à la commune pour l'élargissement de l'emprise communale.

Ces nouvelles parcelles sont cadastrées section AE N° 1278 d'une contenance de 383 m² et AE N° 1279, d'une contenance de 31 m².

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'accord de Madame CORDIER Béatrice, nouvelle propriétaire, pour la cession de la parcelle AE 1279 sise « Vallée de Vauvelle » à Noizay, au prix de l'euro symbolique,

- Considérant l'intérêt de cette acquisition, destinée à améliorer la circulation dans cette vallée,

Propriétaire	Section	Ancien numéro	Nouveau numéro	Superficie
CORDIER Béatrice	AE	522	1279	45 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée au prix de l'euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte administratif correspondant et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- PRÉCISE que les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune.
- DIT que des crédits seront inscrits au BP 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Reçu en Préfecture le 01/03/2022 et publié le 28/02/2022

2022-02-03 – Achat parcelles AE 1281 et AE 1283

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

M. PIOLET expose à l'assemblée que lors d'une opération de division-bornage vallée de Vauvelle, les propriétaires du terrain ont accepté de céder à la commune une bande le long de la voie pour permettre l'élargissement de l'emprise communale.

Ces nouvelles parcelles sont cadastrées section AE N° 1281 et 1283, d'une contenance totale de 31 m².

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'accord des propriétaires de l'indivision LAISEMENT, pour la cession des parcelles sises « Vallée de Vauvelle » à Noizay, au prix de l'euro symbolique,

- Considérant l'intérêt de cette acquisition, destinée à améliorer la circulation dans cette vallée,

Propriétaires	Section	Ancien numéro	Nouveau numéro	Superficie
INDIVISION LAISEMENT	AE	541b	1281	21 m ²
INDIVISION LAISEMENT	AE	542c	1283	10 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix de l'euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte administratif correspondant et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- PRÉCISE que les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune.
- DIT que des crédits seront inscrits au BP 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Reçu en Préfecture le 01/03/2022 et publié le 28/02/2022

2022-02-04 – Tarif de location - salle Jolly

Rapporteur : Mme Brosset, conseillère déléguée

Une association de Vernou-sur-Brenne a demandé s'il était possible de louer la salle Jolly pour permettre d'exercer l'activité de danse lorsque la salle habituellement utilisée à Vernou est occupée.

Il conviendrait de fixer un tarif par séance d'utilisation pour répondre à des demandes similaires, sous réserve que le créneau ne soit pas pris par les associations de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER l'utilisation de la salle Jolly pendant les créneaux libres par des associations hors commune ayant une activité appropriée au lieu ;
- DE FIXER les tarifs d'utilisation suivants :
 - Location demi-journée : 30 € et 5 € de chauffage du 15 octobre au 15 avril
 - Location d'une journée : 50 € et 10 € de chauffage du 15 octobre au 15 avril

Emis à la majorité des voix moins une abstention (M. Guignard)

Etat des décisions

2022-2 du 26/01/2022 : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la bibliothèque :

- ✓ Durée : trois ans à compter du 15 février 2022 ;
- ✓ Rémunération : du **15 février 2022 au 14 février 2025**, la commune s'engage à verser à SEGILOG pour le contrat bibliothèque une rémunération annuelle de 936,00€ H.T. au titre de « cession du droit d'utilisation » et de 104,00€ H.T. au titre de « maintenance, formation ».

2022-03 du 23/02/2022 : Renouvellement de la concession n° 491 pour une durée de 30 ans à compter du 01/09/2021 – Carré G n° 73 - Tarif : 275 €

Informations

- Budget participatif du Conseil Départemental : mise en place d'un dispositif, mettant à la disposition des citoyens un outil innovant de démocratie participative. Les projets doivent s'inscrire dans une des compétences du conseil départemental et doit être d'intérêt général. Les habitants, associations et collectivités peuvent proposer des projets d'investissement sur l'espace public.

Planning :

- ✓ Jusqu'au 31 mai : proposition d'un projet sur le site www.touraine.fr
- ✓ Du 1^{er} juin au 15 octobre : le département étudie les projets
- ✓ Du 16 octobre au 30 novembre : vote des citoyens mineurs pour les projets jeunes, et des majeurs pour les projets citoyens.

- Transport scolaire : le dossier pour la fusion n'avance pas, or il faudrait que tout soit mis en place d'ici juin, avant les inscriptions, ce qui pour l'heure ne peut être affirmé.

- Biodiversité : la communauté de communes va mettre en œuvre l'inventaire de la biodiversité, qui va commencer par le relevé des habitats des chauves-souris. Il est nécessaire que les propriétaires soient informés et qu'ils signalent la présence de chauves-souris aux enquêteurs, une campagne de communication est lancée.

- Environnement : le fleurissement de printemps est en cours, la commune participe au concours de la SHOT. Une grainothèque est mise en place avec le concours de la bibliothèque, le lancement est prévu à la fête du printemps.

Campagne d'élagage et de bouchage des trous prévue en mars

Divers projets sont à l'étude pour installer des tables de pique-nique supplémentaires dans le jardin public, ainsi que 3 terrains de boules.

Culture-patrimoine : le centenaire de la naissance de Francis Poulenc doit être fêté, en accord avec la propriétaire du *Grand Coteau*.

Les 2 tableaux en cours de restauration ont trouvé une place pour leur retour, prévu en mai ou juin.

3 autres tableaux, des portraits, ont été déposés pour avoir une estimation de leur rénovation.

A l'étude la signalisation des lieux-dits, des belles demeures, ainsi qu'un projet de remplacement des plaques de rues, dans une démarche de cohérence.

Le plan de la commune sera également à actualiser, un accompagnement par un spécialiste sera nécessaire.

Séance levée à 20h

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 24 février 2022 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2022-02-01	Demande de subvention au titre des amendes de police	M. PIOLET	149
2022-02-02	Achat parcelle AE 1279	M. PIOLET	149-150
2022-02-03	Achat parcelle AE 1281 et AE 1283	M. PIOLET	150
2021-02-04	Tarif de location de la salle Jolly	Mme BROSSET	151

Décision du Maire
Informations diverses.

SIGNATURES

Pierre MORIN	Christèle LHUILLIER	Josué PIOLET
Maryne AMMANN	Sabrina BROSSET	Stéphanie GODEFROY
		POUVOIR
Christophe GRÉGOIRE	Willy GUIGNARD	Kamelle KAHIA
POUVOIR		
Bertrand LANOISELÉE	François LASSALLE	François ORSAY
Véronique PINCHEMEL	Benoît PIRAUDEAU	Françoise PRIEUR
	ABSENT	